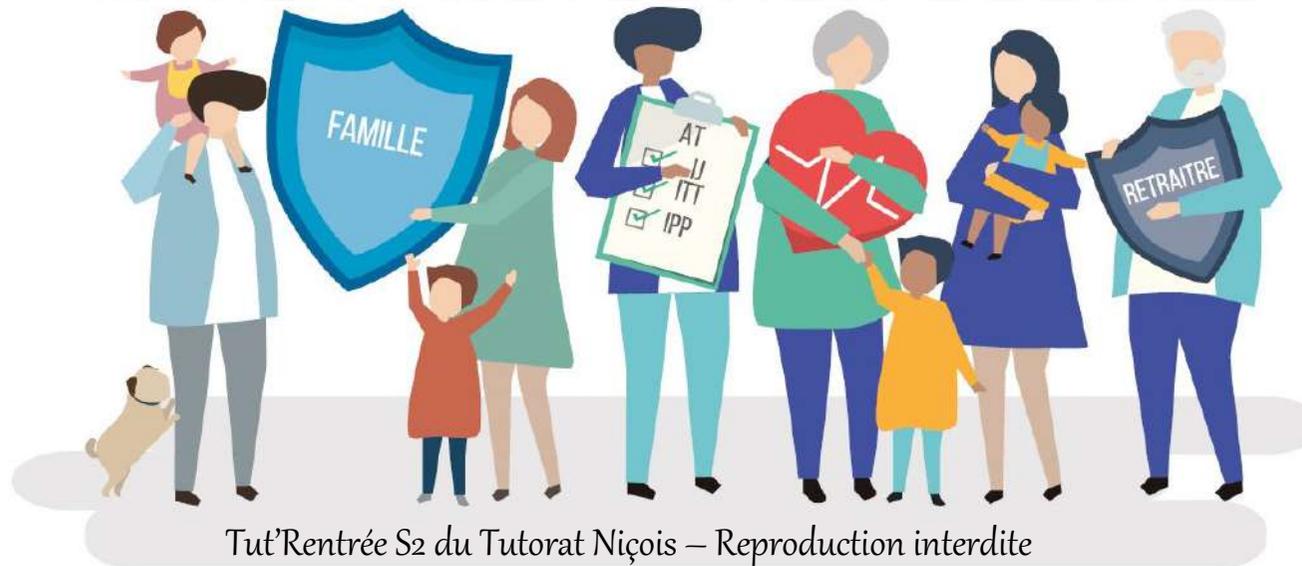




UE 7 : SSH

SANTÉ PUBLIQUE

Cours 3 : LA PROTECTION SOCIALE



Erwinner

Tut'Rentrée S2 du Tutorat Niçois – Reproduction interdite

Pr. Staccini

PLAN DU COURS

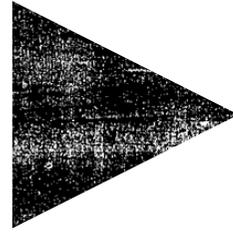
La Protection Sociale

- I) Protection Sociale
- II) Domaines couverts
- III) Financement de la Protection Sociale
- IV) Évolution

J'entends parler SSH là



1)



Protection Sociale



I)

I)	Protection Sociale
II)	Domaines couverts
III)	Financement de la Protection Sociale
IV)	Évolution

□ Définition

- La protection sociale désigne tous les mécanismes de prévoyance collective, permettant aux individus de faire face aux **conséquences financières des « risques sociaux »**. Il s'agit de situations susceptibles de **compromettre la sécurité économique** de l'individu ou de sa famille, en provoquant :
 - ✓ une **baisse de ses ressources**
 - ✓ ou une **hausse de ses dépenses** (vieillesse, maladie, invalidité, chômage, maternité, charges de famille, ...)
- Les systèmes **les plus développés** de protection sociale sont surtout le fait des **pays européens**. Leurs ressources sont constituées principalement par les **impôts** et les **cotisations sociales**. En France, le système de protection sociale représente environ **500 milliards d'euros** chaque année, soit **plus de 30% du PIB**

I)A.

- I) **Protection Sociale**
- II) Domaines couverts
- III) Financement de la Protection Sociale
- IV) Évolution

A. Logiques de la protection sociale

1) Logique d'assurance sociale

→ Objectif : **Prémunir contre un risque de perte de revenu** (chômage, maladie, vieillesse, accident de travail).

Les prestations sociales sont financées par des **cotisations** sur les salaires (comme dans une assurance privée)

→ Réservées à **ceux qui cotisent** +++

I)A.

- I) **Protection Sociale**
- II) Domaines couverts
- III) Financement de la Protection Sociale
- IV) Évolution

A. Logiques de la protection sociale

2) Logique d'assistance sociale

→ Objectif : Instaurer une **solidarité entre les individus pour lutter contre les formes de pauvreté.**

Elle consiste à **assurer un revenu minimum**, qui ne couvre pas forcément un risque spécifique.

→ Il est versé sous **condition de ressources ++**, mais non de cotisations préalables (RMI, allocation adulte handicapé, ...)

I)A.

- I) **Protection Sociale**
- II) Domaines couverts
- III) Financement de la Protection Sociale
- IV) Évolution

A. Logiques de la protection sociale

3) Logique de protection universelle

→ Elle couvre **certaines catégories de dépenses pour tous les individus.**

→ Les prestations sont donc accordées sans conditions de cotisations ni de ressources +++, mais sont les mêmes pour tous (prestations familiales).

I)B.

B. Organisation

LA SÉCURITÉ
SOCIALE



- I) **Protection Sociale**
- II) Domaines couverts
- III) Financement de la Protection Sociale
- IV) Évolution

→
Couverture
de base



I)B.

B. Organisation

LA SÉCURITÉ SOCIALE



- I) **Protection Sociale**
- II) Domaines couverts
- III) Financement de la Protection Sociale
- IV) Évolution

RÉGIME GÉNÉRAL (82,2%)

Concerne :

- la plupart des **salariés**
- les **étudiants**
- les bénéficiaires de certaines prestations
- les simples résidents

I)B.

B. Organisation

LA SÉCURITÉ SOCIALE



- I) **Protection Sociale**
- II) Domaines couverts
- III) Financement de la Protection Sociale
- IV) Évolution

RÉGIME AGRICOLE (7,8%)

Assure la protection sociale :

- des exploitants
- des salariés agricoles.

Il est le **seul régime de sécurité sociale** à ne pas dépendre du ministère des Affaires sociales, du travail et de la Solidarité, mais du **ministère de l'Agriculture**

I)B.

B. Organisation

LA SÉCURITÉ SOCIALE



- I) **Protection Sociale**
- II) Domaines couverts
- III) Financement de la Protection Sociale
- IV) Évolution

RÉGIME DES NON-SALARIÉS NON-AGRICOLES (5,3%)

Couvrant séparément :

- les artisans
- les commerçants ou industriels
- les professions libérales

pour **l'assurance vieillesse**, le risque « **maladie** »
faisant l'objet d'une **gestion commune**

I)B.

B. Organisation

LA SÉCURITÉ SOCIALE



- I) **Protection Sociale**
- II) Domaines couverts
- III) Financement de la Protection Sociale
- IV) Évolution

RÉGIMES SPÉCIAUX (4,7%)

Couvrent les salariés qui ne sont **pas dans le régime général** :

- fonctionnaires
- agents de la SNCF,
- agents d'EDF-GDF, ...

I)B.

- I) **Protection Sociale**
- II) Domaines couverts
- III) Financement de la Protection Sociale
- IV) Évolution

B. Organisation

Couverture
supplémentaire

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES

LA SÉCURITÉ
SOCIALE

- **Obligatoires :**
 - ✓ régimes complémentaires de retraite des salariés du secteur privé
- **Facultatifs :**
 - ✓ mutuelles de santé
 - ✓ institutions de prévoyance

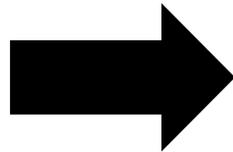


I) B.

B. Organisation

UNÉDIC

Unédic



RÉGIME
D'ASSURANCE-CHÔMAGE

- I) **Protection Sociale**
- II) Domaines couverts
- III) Financement de la Protection Sociale
- IV) Évolution



I)B.

B. Organisation

- I) **Protection Sociale**
- II) Domaines couverts
- III) Financement de la Protection Sociale
- IV) Évolution

AIDE SOCIALE



Relevant de :

ÉTAT

DÉPARTEMENTS

SOUTIEN AUX PLUS DÉMUNIS



I)C.



C. Histoire

- I) **Protection Sociale**
- II) Domaines couverts
- III) Financement de la Protection Sociale
- IV) Évolution

En 1945, les bâtisseurs du système français de **sécurité sociale** poursuivaient un **triple objectif** :

- Unité de la **sécurité sociale** (**unicité**)
- Généralisation quant aux personnes (**universalité**)
- **Extension des risques couverts**

Un bâtisseur de la sécurité sociale en 1945



I)D.

- I) **Protection Sociale**
- II) Domaines couverts
- III) Financement de la Protection Sociale
- IV) Évolution

D. État-providence

Cette expression désigne :

- au sens large, l'ensemble des **interventions économiques et sociales de l'État**
- dans un sens plus restreint, **uniquement l'intervention de l'État dans le domaine social**, particulièrement à travers le système de protection sociale

Cette conception s'oppose à celle de **l'État-gendarme**, limitant le rôle de l'État à des fonctions régaliennes (ex : police, justice, défense nationale, ...)

La **mise en place**, en France, d'un État-providence développé s'est **concrétisée par la création de la Sécurité sociale** le 4 octobre 1945

I)D.

- I) **Protection Sociale**
- II) Domaines couverts
- III) Financement de la Protection Sociale
- IV) Évolution

D. État-providence

Le système français de **protection sociale** conjugue aujourd'hui les dimensions :

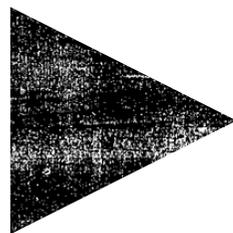
- d'assistance sociale
- d'assurance sociale

afin de garantir contre les « **risques** » **vieillesse, maladie, chômage et famille**

Depuis la fin des années 1970, on parle de « **crise de l'État-providence** » car :

- le **ralentissement de la croissance**
- la **montée du chômage**
- les **difficultés de financement** de la protection sociale remettent en cause son efficacité et son adaptation aux nouveaux besoins sociaux (vieillesse démographique, exclusion, ...)

II)



Domaines couverts



II)A.

- I) Protection Sociale
- II) **Domaines couverts**
- III) Financement de la Protection Sociale
- IV) Évolution

A. Prestations

Les prestations sociales désignent toutes les prestations que les institutions de protection sociale versent à leurs bénéficiaires qu'elles soient :

- en **espèces** (revenu de remplacement, ex : indemnités journalières)
- en **nature** (remboursement des dépenses engagées ou financement direct de services)

Elles constituent une des formes de la redistribution des revenus et représentaient, en 2014, 32% du produit intérieur brut

II)B.

- I) Protection Sociale
- II) **Domaines couverts**
- III) Financement de la Protection Sociale
- IV) Évolution

B. Catégories

Les comptes de la protection sociale, publiés annuellement, distinguent cinq catégories de prestations correspondant à autant de risques :

1) Le risque santé (34,2%)

Inclut la **maladie**, l'**invalidité**, les **accidents du travail** et les **maladies professionnelles**.

II)B.

- I) Protection Sociale
- II) **Domaines couverts**
- III) Financement de la Protection Sociale
- IV) Évolution

B. Catégories

Les comptes de la protection sociale, publiés annuellement, distinguent cinq catégories de prestations correspondant à autant de risques :

2) Le risque maternité-famille (8,8%)

Inclut notamment les **indemnités journalières**, l'**allocation pour jeune enfant**, les **allocations familiales**, les **aides à la garde d'enfant** et l'essentiel des aides **au logement**.

II)B.

- I) Protection Sociale
- II) **Domaines couverts**
- III) Financement de la Protection Sociale
- IV) Évolution

B. Catégories

Les comptes de la protection sociale, publiés annuellement, distinguent cinq catégories de prestations correspondant à autant de risques :

3) Le risque vieillesse-survie (45,4%)

Il inclut la prise en charge de la dépendance qui n'est pas reconnue comme un risque à part entière, malgré la mise en place de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Il occupe la part la plus importante en raison du poids des retraites.

II)B.

- I) Protection Sociale
- II) **Domaines couverts**
- III) Financement de la Protection Sociale
- IV) Évolution

B. Catégories

Les comptes de la protection sociale, publiés annuellement, distinguent cinq catégories de prestations correspondant à autant de risques :

4) Le risque emploi (6,6%)

C'est-à-dire l'indemnisation du chômage, les aides à la réadaptation et la réinsertion professionnelle, les préretraites.

II) B.

- I) Protection Sociale
- II) **Domaines couverts**
- III) Financement de la Protection Sociale
- IV) Évolution

B. Catégories

Les comptes de la protection sociale, publiés annuellement, distinguent cinq catégories de prestations correspondant à autant de risques :

5) Le risque exclusion sociale (2,4%)

Pris en charge, jusqu'à la mise en place du revenu de solidarité active (RSA) le 1er juin 2009, à 80 % par le **revenu minimum d'insertion** (RMI)

II) B.

- I) Protection Sociale
- II) **Domaines couverts**
- III) Financement de la Protection Sociale
- IV) Évolution

C. De la CMU vers la PUMA

1) La CMU

La loi du 27 juillet portant **création d'une couverture maladie universelle** met en place à compter du **1^{er} janvier 2000**, deux droits fondamentaux pour l'accès aux soins :

- Un **droit immédiat à l'assurance maladie (CMU de base)** pour toute personne en situation de **grande exclusion** (mais aussi de nombreuses personnes momentanément ou durablement dépourvues de droit à l'assurance-maladie) **en résidence stable et régulière sur le territoire**, aussi bien métropolitain que dans les DOM, ...
- Un **droit pour les plus défavorisés** (10% de la population) (**CMU complémentaire**), sous **condition de ressources**, à une **couverture complémentaire gratuite**, avec dispense d'avance des frais (tiers-payant)

II)B.

- I) Protection Sociale
- II) **Domaines couverts**
- III) Financement de la Protection Sociale
- IV) Évolution

C. De la CMU vers la PUMA

2) La PUMA

(Protection Maladie Universelle
depuis **le 1^{er} janvier 2016**)

Elle permet l'accès **au soin, le remboursement des soins, prestations et médicaments à toute personne résidant en France** et qui n'est **pas déjà couverte par un autre régime obligatoire d'assurance maladie.**

QCM

La Protection Sociale

QCM 1 : Concernant le système français de protection sociale, que peut-on dire ?

- A) L'Assurance Maladie, composante de la Sécurité Sociale, assure contre le risque chômage.
- B) Le risque vieillesse-survie constitue la part la plus importante des comptes de la protection sociale en raison du poids des retraites.
- C) La CMU de base permet un droit immédiat à l'Assurance Maladie depuis la création de la Sécurité Sociale.
- D) En France, le système de protection sociale représente plus de 30% du PIB.
- E) Toutes les propositions sont fausses.



QCM

La Protection Sociale

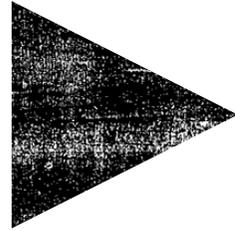
QCM 1 : Concernant le système français de protection sociale, que peut-on dire ?

- A) L'Assurance Maladie, composante de la Sécurité Sociale, ~~assure contre le risque chômage.~~
- B) Le risque vieillesse-survie constitue la part la plus importante des comptes de la protection sociale en raison du poids des retraites.
- C) La CMU de base permet un droit immédiat à l'Assurance Maladie ~~depuis la création de la Sécurité Sociale.~~
- D) En France, le système de protection sociale représente plus de 30% du PIB.
- E) Toutes les propositions sont fausses.

Réponses B et D



III)



Financement



Quand vous faites de la SSH



III)A.



- I) Protection Sociale
- II) Domaines couverts
- III) **Financement de la Protection Sociale**
- IV) Évolution

A. Cotisations (63%)

- Les cotisations sociales sont des **versements obligatoires effectués par les non-salariés, les employeurs et leurs salariés** pour acquérir des droits à des prestations sociales +++
- Il s'agit des cotisations :
 - ✓ d'assurance maladie-maternité-invalidité-décès
 - ✓ d'assurance vieillesse
 - ✓ d'assurance veuvage
 - ✓ accidents du travail, ...
- Enfin, depuis le 1^{er} juillet 2004, la **nouvelle contribution de solidarité pour l'autonomie (CSA)** a été mise en œuvre. Elle est due par les **employeurs privés et publics** redevables de la cotisation patronale d'assurance maladie. **Son taux est de 0,3 %**.
- Les cotisations représentent une **part prépondérante** des ressources de la protection sociale (soit 63%).

III) B.



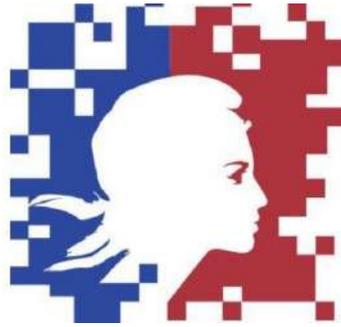
- I) Protection Sociale
- II) Domaines couverts
- III) **Financement de la Protection Sociale**
- IV) Évolution

B. Fiscalité (24,5%)

- Le financement fiscal par les « impôts et taxes affectés » (ITAF) constitue une **part croissante** des ressources de la protection sociale. +++
- Les « impôts et taxes affectés » sont des ressources fiscales affectées au **financement des prestations sociales** ou au **financement des dépenses spécifiques de certains régimes d'assurances sociales**. On y distingue :
 - ✓ les **transferts de ressources fiscales** versés de manière permanente au régime des exploitants agricoles
 - ✓ les **impôts sur les produits** (droits de consommation sur les alcools et le tabac, taxes sur les assurances automobiles, taxe sur les activités polluantes, ...)
 - ✓ les **impôts sur les salaires et la main d'œuvre**
 - ✓ les **impôts sur le revenu et le patrimoine**

III)C.

C. État (10,2%)



- I) Protection Sociale
- II) Domaines couverts
- III) **Financement de la Protection Sociale**
- IV) Évolution

Les contributions publiques de l'État **financent** :

- des **dépenses de solidarité** (ex : RMI, Fonds de solidarité vieillesse)
- une **partie des exonérations de cotisations employeurs** pour les **bas salaires**

et **subventionnent des régimes de façon permanente** ou **en cas de difficultés** (ex : les régimes de retraite de certaines professions dans lesquelles le nombre d'actifs cotisants est inférieur au nombre de retraités).

III)

- I) Protection Sociale
- II) Domaines couverts
- III) **Financement de la Protection Sociale**
- IV) Évolution

En résumé :

- Cotisations : 63%
- Fiscalité : 24,5%
- État : 10,2%
- Autre : 3,3%

RÉCAP

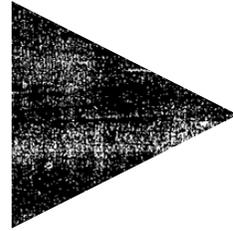
III)D.

I)	Protection Sociale
II)	Domaines couverts
III)	Financement de la Protection Sociale
IV)	Évolution

D. La LFSS

- La **loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS)** est une catégorie de loi créée par la **révision de la Constitution du 22 février 1996** +++
- Elle vise à maîtriser les **dépenses sociales et de santé** +++
- Elle détermine les conditions nécessaires à **l'équilibre financier de la Sécurité sociale** et fixe les **objectifs de dépenses** en fonction des prévisions de recettes.
- Elle est **votée par le Parlement tous les ans, à l'automne**, en même temps que la loi de finances déterminant le budget de l'État (LF).
- La **loi organique du 2 août 2005** réforme les LFSS. Elle en modifie la présentation en la rapprochant de celle des LF, **élargit les pouvoirs du Parlement**, inscrit les prévisions dans un cadre pluriannuel et introduit une **démarche « objectifs-résultats »**, sur le modèle des LF.

IV)



Évolution



IV)

- I) Protection Sociale
- II) Domaines couverts
- III) Financement de la Protection Sociale
- IV) **Évolution**

La réforme de 2004



- Dossier médical personnel, unique et informatisé
- Dispositif du médecin traitant :
 - ✓ Choisi par le patient
 - ✓ Orientation par le médecin traitant vers le spécialiste (sauf urgence et suivi)
 - ✓ Liberté de choix conservée mais diminution des remboursements en cas de non respect.
- Politique du médicament générique
- Renforcement du contrôle des arrêts de travail
- Contribution forfaitaire de 1€
- **Carte Vitale 2** avec photographie



QCM 2 : Concernant le système français de protection sociale, que peut-on dire ?

- A) La loi de financement de la Sécurité Sociale (LFSS) vise à maîtriser les dépenses sociales et de santé.
- B) Les cotisations sociales représentent 63% de son financement.
- C) La fiscalité représente 24,5% de son financement.
- D) La réforme de l'Assurance Maladie du 13 août 2004 fait partie des mesures prises concernant son évolution.
- E) Toutes les propositions sont fausses.



QCM

La Protection Sociale

QCM 2 : Concernant le système français de protection sociale, que peut-on dire ?

- A) La loi de financement de la Sécurité Sociale (LFSS) vise à maîtriser les dépenses sociales et de santé.
- B) Les cotisations sociales représentent 63% de son financement.
- C) La fiscalité représente 24,5% de son financement.
- D) La réforme de l'Assurance Maladie du 13 août 2004 fait partie des mesures prises concernant son évolution.
- E) Toutes les propositions sont fausses.

Réponses A, B, C et D





MERCI POUR VOTRE ATTENTION